**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**RELATION SOIGNANT/SOIGNE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821113U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **RELATION SOIGNANT/SOIGNE****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’établir une relation soignant/soigné avec un bénéficiaire dans un contexte de soins, et notamment pour des bénéficiaires présentant des troubles psychologiques du fonctionnement ;
* d’adapter ses attitudes d’écoute auprès des bénéficiaires de soins ;
* d’appréhender les concepts psychologiques de troubles fonctionnels de la personnalité ;

Cette unité d’enseignement vise également à permettre à l’étudiant, dans un contexte de soins, d’établir une relation éducative soit avec un bénéficiaire de soins et son entourage, soit avec des collègues et/ou des étudiants :

* en identifiant des stratégies éducatives visant l’autonomisation de la personne dans un domaine des soins de santé ;
* en élaborant un projet d'éducation à la santé s'adressant à un groupe cible.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En initiation à la relation soignant/soigné**

*au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte, d’un enfant, d’une personne âgée, et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* caractériser du point de vue psychologique la relation observée entre un bénéficiaire de soins et un soignant ;
* détecter et expliciter la nature de la relation établie entre le soignant et le soigné ;
* identifier, décrire différents concepts, facteurs, phénomènes, caractéristiques ou mécanismes à prendre en considération dans la relation soignant/soigné ;
* proposer des attitudes et des comportements adaptés et respectueux du bénéficiaire de soins dans le cadre d’une relation soignant/soigné en tenant compte de l’environnement, des particularités personnelles et culturelles du bénéficiaire de soins.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité d’enseignement « Initiation à la relation soignant/soigné », code n° 821112U21D2, classée dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

Peuvent également être admis dans cette unité d’enseignement, les étudiants en possession :

* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier hospitalier : sciences sociales I et II » ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie délivrée par le Jury de la communauté française ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers ou du brevet du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers - spécialité psychiatrique ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme de Bachelier Infirmier responsable de soins généraux ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier Infirmier responsable de soins généraux de l’enseignement de promotion sociale : « Relation soignant/soigné » ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme Bachelier en soins infirmiers ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier en soins infirmiers de l’enseignement de promotion sociale : « Bachelier en soins infirmiers : Sciences humaines et sociales I » ;
* d’une attestation de réussite de 1ère année des études menant à obtention du diplôme de Bachelier Sage-femme ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme d’infirmier gradué hospitalier ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier gradué hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier gradué : Sciences humaines et sociales I » ;
* d’une dépêche d’équivalence d’un titre étranger à une 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou du bachelier en soins infirmiers.
1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*au départ d’une situation fictive de prise en soins d’un bénéficiaire adulte présentant des troubles liés aux contextes de soins, notamment celui de l’hospitalisation, ou des troubles psychologiques du fonctionnement, et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* de caractériser les troubles psychologiques identifiés ;
* d’adapter son langage professionnel, sa posture et ses attitudes dans l’intervention soignante :
* en établissant les conditions et les modalités d’une relation adéquate,
* en tenant compte de l’état de santé physique, psychologique et du niveau de compréhension du bénéficiaire de soins ;
* de définir les concepts clés et objectifs liés à l’éducation à la santé et à la santé primaire en les différenciant d’autres concepts ;

*au départ de son expérience de stage, en vue d’établir une relation éducative efficace,*

* d’élaborer un projet d’éducation à la santé pour un groupe cible bien défini :
* en suivant une méthodologie logique et rigoureuse,
* en utilisant des méthodes pédagogiques pertinentes,
* en identifiant et décrivant le public cible, ses contributions et ses actions,
* en identifiant les ressources utilisées.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

* 1. **Psychologie**

*au départ de situations fictives,*

*en privilégiant le confort et le respect,*

* d’identifier des moyens de prévention de troubles psychologiques liés à l’hospitalisation (peur, angoisse, anxiété, stress, …) ;
* d’identifier et de décrire les principaux symptômes des troubles psychologiques du fonctionnement et les traumatismes liés à différents stades du développement de la personnalité de l’individu (schizophrénie, troubles affectifs, troubles obsessionnels, troubles d’anxiété, troubles caractériels, syndrome cérébral organique, démences, dépressions, …) ;
* d’identifier et de proposer des postures professionnelles, attitudes verbales, para verbales, non-verbales adaptées à l’état de santé physique du bénéficiaire mais aussi à son état de santé psychologique ;
* d’instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d’une alliance thérapeutique.
	1. **Principes d’enseignement, d’éducation à la santé et soins de santé primaire**

*afin d’adopter des comportements professionnels qui visent l’éducation sanitaire du bénéficiaire de soins et/ou de son entourage, des collègues ou étudiants,*

* de définir et de différencier les concepts de promotion de la santé, d’éducation à la santé et d’éducation thérapeutique dans une perspective de résolution de problème dans le domaine de la santé ;
* d’identifier des besoins éducatifs actualisés en soins infirmiers ;
* d’expliciter les étapes et le processus d’un projet d’éducation à la santé et d’éducation thérapeutique ;
* de décrire le processus d'apprentissage, les méthodes et les stratégies éducatives qui rendent un individu acteur pour le maintien ou la restauration de sa santé ;
* de détecter les obstacles à une éducation à la santé ;
* d’identifier, de décrire et de concevoir la démarche méthodologique, les méthodes pédagogiques, ses actions, ses contributions et les ressources adaptées à la réalisation d’un projet d’éducation à la santé d’un groupe de personnes bien défini ;

*afin de situer son action infirmière dans un contexte qui privilégie la libre accessibilité des soins de santé,*

* de définir et de caractériser la notion de soins de santé primaire (offre des soins généralistes, globaux, continus, intégrés, accessibles, efficacité …) ;
* de citer les objectifs des soins de santé primaire pour un groupe de personnes dans les pays occidentaux ;
* d’illustrer par des exemples les notions de santé secondaire et tertiaire ;
* d’identifier les éléments convergents entre les notions de santé et les catégories de prévention primaire, secondaire et tertiaire.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les deux cours, il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Psychologie | CT | F | 24 |
| Principes d’enseignement, d’éducation à la santé et soins de santé primaire | CT | F | 36 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P |  | 15 |
| **Total des périodes** |  | **75** |